

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs de LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
295.10 pour la Coopérative.
295.34 pour la Société Mutuelle.
147.15 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



OUVERTURE DE LA CHASSE :
L'ouverture de la chasse aura lieu le dimanche 9 septembre pour la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Vendée. Le dimanche 16 septembre pour l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord.

EN POLOGNE : Les inondations qui viennent de ravager tout le sud de ce pays constituent la plus grande catastrophe qui ait frappé la Pologne depuis des siècles. Il y a eu des centaines de victimes. Plusieurs milliers d'habitants ont dû s'enfuir, sans ressources. Toutes les récoltes de cet immense territoire sont perdues !

AUX ETATS-UNIS, la sécheresse intense et prolongée rend la situation des fermiers des plus critiques. Deux cent mille têtes de bétail doivent être transférées dans des régions où les pâturages n'ont pas été détruits. Le transfert se fait à la cadence de mille bêtes par jour. Les fabriques de conserves de viande fonctionnent à plein.

ACCORD FRANCO-SUISSE : La Suisse continue à opposer des entraves diverses à l'entrée des contingents prévus par l'accord commercial franco-suisse. Le régime de contingentement suisse est infiniment plus sévère que celui de la France et il est de nature à gêner nos exportations.

LES IMPORTATIONS DE MIEL augmentent chaque année. Elles étaient de 4.180 quintaux en 1913. Elles sont passées à 15.583 quintaux en 1931 et à 23.135 l'an dernier. N'avons-nous plus ni fleurs ni abeilles en France ? Nos apiculteurs sont-ils inférieurs aux apiculteurs étrangers ?

EN TCHECOSLOVAQUIE, le Conseil des ministres vient d'approuver le projet d'un monopole des céréales. Le commerce du blé, du maïs et des fourrages, les importations et exportations seront assumés par une Société appelée : « Société Tchèque-Slovaque du Blé ». Les rapports entre la Société et l'Etat seront réglés par contrat. Les cultivateurs ne pourront vendre leur blé qu'à la Société.

BARRIQUES NEUVES

Nous attirons l'attention de nos Syndiqués sur l'importance qu'il y a cette année à ne pas avoir de vin non logé, au moment des vendanges, afin d'éviter la débâcle des cours. Chacun sait que ces « non logés » causent préjudice à tous les vignerons et au commerce local, en faussant le marché.

Pour remédier à cette situation, le Syndicat Central se propose de fournir, à ses adhérents, des barriques neuves de châtagnier, de très bonne fabrication, en bois bien séché, avec paiement retardé, afin de permettre à chacun de vendre un peu de vin, avant de régler les fûts.

Barriques FORME NIMOISE, châtaignier, six cercles en fer, quatre cercles en bois, contenance 228 litres. Prix : 71 francs.

Barriques FORME NANTAISE, châtaignier, type courant. Prix : 75 francs.

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux, pour commandes en groupement (à titre indicatif on met 60 barriques dans un wagon). PAIEMENT A TROIS MOIS.

Prière de passer les commandes à nos Agents, avant le 1^{er} août, si possible, ou au Syndicat Central, à Nantes.

Que chacun se manifeste de fûts au plus vite !

EN 2^e PAGE

Les Ennemis de nos Jardins

CHALEUR et SÉCHERESSE

Un rude été. — On a vu plus chaud. — Températures d'autrefois. — Quand on gelait en juillet. — Que sera la fin de l'année ?

« En été, assure un proverbe, mieux vaut suer que trembler ». Tout est donc pour le mieux, car il paraît difficile de suer davantage que nous l'avons fait depuis quelque temps. Les météorologistes officiels déclarent que le thermomètre a marqué en juillet des maxima de 34 degrés à l'ombre ; mais il est des gens qui soutiennent qu'il a exécuté bien d'autres cabrioles : 36, 38, voire 40° même. La vanité se niche partout ; quand certains prennent du soleil, il en est comme du Salon, ils n'en sauraient trop prendre quel que soit le désagrément qu'ils en puissent éprouver.

Disons que ceux-là se flattent peut-être et tenons-nous-en à une bonne moyenne ; elle est déjà satisfaisante. Toutefois, il ne faudrait pas crier au phénomène ; nous en avons vu tout autant et voilà pas si longtemps, car, l'an dernier, certaines régions du centre de la France avaient marqué 35 et même 37 degrés ! Il en avait été de même en 1929, en 1928, en 1923 et en 1921. Ajoutons qu'au cours de cette dernière année, on avait noté 33° à Biarritz en octobre, avec des minima de 28 et de 27°, ce qui ne s'était jamais vu depuis 164 ans à pareille époque.

Pourtant, ce qui a caractérisé la température actuelle, c'est qu'elle fut associée à une sécheresse persistante, car est-il possible de faire état des orages épars qui apportèrent, çà et là, et trop rarement, une illusion de fraîcheur à la terre et aux hommes ? Il n'est pas douteux que l'année 1934 comptera parmi les plus sèches du siècle, au grand désespoir des cultivateurs et surtout des éleveurs qui voient les pâturages rôtis par le soleil, au point de ne plus offrir au bétail qu'une nourriture chimérique.

La température et la sécheresse ont fait l'objet, dans le passé, de constatations intéressantes. Si l'on a remarqué des maxima élevés pendant le cours du mois de juillet, on a vu, également, à la même époque, des périodes de froid surprenantes et même des gelées. C'est ainsi qu'en 1890, le 21 juillet, le thermomètre ne marquait à Paris que 7° degrés ; le 3 juillet 1871 il atteignait seulement 6°. En 1864, il gela blanc le 4 ; en 1856, les pommes de terre et les haricots gélèrent à Clermont de l'Oise. Toutefois, si l'on peut citer encore bien d'autres exemples, il semble que le record du froid estival soit détenu par l'année 1740 durant laquelle il gela pendant le cours de tous les mois. Dans ses « Lettres », Mme de Sévigné raconte que le 19 juillet 1675, alors qu'il régnait un froid qui l'obligeait à faire du feu, on avait promené à Paris la chaise de Sainte Geneviève « pour faire cesser la pluie et demander le chaud ». Il paraît que le moyen réussit car, cinq jours plus tard, la marquise écrivait à sa fille : « Il fait chaud aujourd'hui ! Notre chaise a fait ce changement. » Il y eut, en effet, du beau temps du 24 juillet à la mi-août, ce qui permit de faire la moisson.

On raconte qu'en 1723, qui fut une année calamiteuse sous le rapport de la chaleur et de la sécheresse, les Parisiens se souvinrent de l'heureux résultat obtenu par Sainte Geneviève cinquante ans plus tôt et plusieurs autres reprises dans la suite ; mais, si l'on en croit la légende, l'archevêque refusa de permettre qu'on descendît la chaise. Le temps était si fortement arrêté au sec qu'il en vint à douter du pouvoir de la sainte et craignit de compromettre par un échec le prestige et le crédit de la patronne de Paris.

Tout ceci est bien loin et ce qui nous intéresse davantage aujourd'hui, c'est de savoir quelle sera la température de la fin de l'été. Il y a des pronostiqueurs d'almanachs qui prétendent que l'année sera sèche jusqu'au bout et même que 1935 sera tout aussi sec. Il est vrai que d'autres qui puisent leur science à la même source, c'est-à-dire dans leur fantaisie, sont assurés au contraire que 1935 sera très humide. Allez-y voir !

Prédiser ce qui se passera dans six mois et un an, alors qu'à l'observa-

toire nos météorologistes les plus documentés ne se risquent pas à pronostiquer le temps qu'il fera dans six jours, c'est se moquer du public. On ne saurait donc prévoir ce que sera la fin de l'été. Mais on peut interroger le passé et voir comment se comportent les années qui suivent celles où la pluie a été rare.

La chute pluviale annuelle est en moyenne, à Paris, de 555 millimètres. Considérons comme sèches les années où la pluie a été de 450 millimètres et recherchons comment se sont comportées les années suivantes. En 1808, il est tombé 430 mil.; en 1809, 406 seulement ; en 1810, la pluviosité s'est accrue (485) et, en 1811, elle a été bien supérieure à la normale (615).

L'année 1814 a été très sèche (358 mil.) ; 1815 a été inférieure encore à la normale ; 1816 aussi ; mais en 1817 il y a eu un excédent de pluie (652).

En 1826, sécheresse ; 1827, normal. En 1842, sécheresse ; en 1843, excédent de pluie.

En 1869, sécheresse ; en 1864, sécheresse plus grande et, en 1865, pluviosité inférieure à la normale. En 1870, sécheresse ; 1871 encore inférieure à la normale.

En 1874, grande sécheresse ; en 1875, pluie abondante. En 1884, sécheresse ; en 1895, année un peu plus pluvieuse que la moyenne.

En 1895, peu de pluie ; en 1896, beaucoup. Les faits montrent donc qu'une année sèche peut très bien être suivie d'une année normale ou bien d'une année sèche ou encore d'une année pluvieuse. Il se peut d'ailleurs bien aussi que les années sèches et les années humides aillent un peu par séries. A une suite d'années au-dessous de la normale succéderait une série d'années au-dessus.

Peut-être fera-t-il encore sec l'année prochaine. Mais sera-ce aux mêmes moments que cette année ? Car il faut bien se dire qu'une année sèche, mais où les pluies tombent au bon moment, est plus avantageuse à l'agriculture qu'une année où il y a beaucoup d'eau, mais où elle tombe à tort et à travers.

Robert DELYS.
(Reproduction interdite.)

L'Association Nationale de la Meunerie Française ne veut tenir aucun compte du Cours légal du Blé

L'Association nationale de la Meunerie française, au cours de son assemblée générale qui s'est tenue à Paris le 25 juillet, a adopté la résolution suivante :

« Après avoir entendu et discuté toutes les situations que créent à la meunerie les lois sur les blés, l'Association décide unanimement, à la date du 1^{er} août, de ne tenir aucun compte des lois et règlements actuels fixant le prix minimum du blé et de procéder librement à toutes les opérations commerciales tant à l'achat qu'à la vente, sous réserve des contraintes d'emploi de blés stockés et du taux d'extraction.

« Elle considère, par cette mesure, consacrer purement et simplement une situation de fait comme d'ailleurs des pouvoirs publics, contre laquelle ceux-ci se sont montrés impuissants à réagir.

« Le prix du pain pourra ainsi être mis enfin en corrélation avec le prix réel du blé.

« L'Association nationale de la Meunerie française et les syndicats départementaux se réservent de prendre à leur charge partie ou totalité des sanctions pécuniaires que pourraient encourir ceux de leurs adhérents qui seraient condamnés pour avoir suivi les présentes directives. L'intervention de l'Association

Un Brin de Causette...

Avez-vous su que la Chambre avait adopté une résolution, de fixer les vacances scolaires du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, pour les écoles primaires et du 1^{er} juillet au 15 septembre, pour les cours secondaires et supérieurs ? C'est la réforme allant commencer en 1935. Les garsailles vont pouvoir battre des deux mains et crier : « Vive le père Cornu ! » — Cornu, c'était donc un magicien, ni un filousier, c'est le député qu'a fait c'est travailler !

A dire vrai l'a ren inventé de neuf. Tout le monde savait qu'à partir du 1^{er} juillet, avec les chaleurs, les fatigues de plusieurs mois d'études et les fêtes, les enfants font pu guère grand chose dans les classes. En fait de travail, on répète les mêmes leçons, histoire de passer le temps. Les garsailles usent leur fond de courage sur les bancs mal à propos, alors que ben soyent, sur tout à la campagne, y pourrions aider leurs parents. C'est y point l'époque où qu'à la pus dure ouvrage et qu'on a besoin de beaucoup de paires de bras !

La rentrée des classes se fera le 1^{er} ou le 15 septembre ; les jours sont déjà pas courts et les enfants seront pas dispos pour apprendre. Parait qu'avec ce système on allongera le congé de la Toussaint et on avancera les vacances de Pâques.

Le père Cornu a point déposé de résolution pour avancer les vacances des Parlementaires, rapport que ceux-ci se plaignent d'être, toujours en vacances ! C'est y point un chic métier ? Le travail se fait sans eux. Et pourtant, parait que les ministres ont du boulot sur la planche, qui vont même point prendre de congés... C'est là des finances l'est en train de mijoter la réforme fiscale, y a déjà deux décrets-lois de sinés, un supprimant la taxe de l'usage pour favoriser les industries touristiques, l'autre baissant de 17 à 12 % le taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières nominatives. D'ici quelques jours c'est fameuse réforme fiscale sera accomplie : La montagne aura accouché d'une souris.

Les Ministres du Travail et des Travaux Publics ont à préparer des programmes pépères pour ouvrir d'importantes chantiers, des entreprises gigantesques, qui embauchent tout les chômeurs. Reste à savoir quoi qui en sortira et combien ça allant nous coûter, car c'est toujours dans nos bas de laine qu'on prend l'argent. Quant aux assurances sociales, personne n'est pas à y toucher, rapport qu'elles alimentent la Caisse et qu'elles bouchent ben des trous.

Nos ministres de l'Agriculture à lui, itou, du pain sur la planche — c'est ben le cas de le dire ! — avec c'est fameuse loi sur le blé et les décrets d'application, qui sont clairs comme le jour. Avec tout ces systèmes, personne y comprenant pu ren... mais comme on dit au régiment, fallait point chercher à comprendre. C'est le ministre qui commande ; c'est lui qui fera la pluie ou le beau temps, not' bonheur ou ben not' malheur !

Y avait un mousien qui demandait l'autre dimanche — A quoi sert Qu'elle ? Sonhaitons que c'est point pour nous entermer sous nos tas de grain et qui nous ramènera à de meilleurs jours. Comme de justé, l'autre fort à faire et faut qui l'en mette un coup. Nos associations sont là pour lui aider. Le sauvetage de nos récoltes et de nos bétails, c'est y point pas important et pas urgent, que tertos leurs manifiques projets de grands travaux, ou de réformes parlementaires, qui changeront ren du tout !

maître jennot

nationale de la Meunerie française ne s'exercera qu'en faveur des faits postérieurs à la date du 1^{er} août et strictement limités aux faits résultant des décisions prises.

« Le congrès laisse au Parlement et aux pouvoirs publics l'entière responsabilité de la situation présente et de la crise qui en est la conséquence. »

La production des Fruits à Cidre mise en péril

La Confédération Générale des Producteurs de fruits à cidre nous communique :

Depuis la guerre, un changement profond s'est opéré dans l'écoulement des produits cidricoles. Autrefois la production du cidre constituait la destination ultime et presque exclusive des pommes et poires à cidre.

Maintenant, par suite de la diminution de la consommation du cidre, la transformation en alcool d'une notable partie de la production cidricole est devenue un moyen indispensable d'écoulement. Sans lui, les récoltes resteraient partiellement inexploitées et seraient, par conséquent, dévalorisées.

L'écoulement et la valeur de notre production de fruits à cidre sont étroitement liés au sort des alcools naturels.

Cette situation nouvelle, depuis la guerre, n'est d'ailleurs pas plus avantageuse pour les producteurs que la situation d'avant guerre. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que la valeur des pommes oscillait alors de 60 à 80 francs, sauf cas extrêmes. Depuis la guerre, les pommes, en exceptant les mêmes cas extrêmes, se sont vendues de 200 à 300 francs papier. Au surplus, contrairement aux erreurs colportées, la production de fruits à cidre ne dépasse pas, si même elle l'atteint encore, la production d'avant guerre.

Les producteurs des régions cidricoles supportaient encore, sans protester, la situation plutôt défavorable de ces dernières années.

Mais voici que cette situation se trouve menacée par un très grave danger.

Ce danger est double.

— Un effondrement du marché des alcools libres ;

— Des projets en discussion, dont certains sacrifieraient délibérément la production d'alcools de fruits à cidre.

Nos chroniques, sur le marché de la baisse, montrent l'ampleur de la baisse déjà acquise. Les cours de l'alcool naturel sont tombés à 450 francs, loin du niveau de 700-800 francs considéré comme sage et normal, plus loin encore des cours passagèrement élevés de 1.200-1.500 connus il y a quelques années.

La baisse acquise peut s'aggraver encore car l'effondrement est dû à une série de causes simultanées sur lesquelles nous reviendrons : augmentation du stock d'alcool de bouche ; diminution lente de la consommation ; taxation fiscale abusive ; augmentation de la production d'alcools de vins et sous-produits, et surtout, possibilité de voir s'accroître subitement et dans d'énormes proportions la production d'alcools viniques par suite de l'application des lois viticoles et de la distillation obligatoire des excédents de vin.

La baisse de l'alcool ne lèse pas seulement les régions cidricoles. Elle préoccupe au plus haut point et à juste titre les régions viticoles. En outre, elle modifie la position des diverses industries de l'alcool de bouche.

Tous les intéressés sont unanimes à reconnaître l'absolue nécessité d'organiser, au plus vite, sur des bases différentes, le marché des alcools naturels et l'on veut éviter un effondrement total.

Aussi de nombreux projets sortent des divers milieux, projets souvent inspirés du désir de remédier à une situation grave, mais inspirés parfois aussi, hélas, par des intérêts trop exclusifs.

En effet, beaucoup de projets, dont certains ont été présentés à la Commission des Boissons, tendent à rétablir l'équilibre du marché des alcools naturels aux dépens des alcools de fruits à cidre, soit en contingentant étroitement leur production, soit en les frappant d'une lourde taxe discriminatoire, soit en les retirant du marché libre pour les faire acheter par l'Etat comme les alcools de betteraves. Les systèmes différents, mais le résultat, pour la production cidricole, est le même : elle est menacée de toute part.

Il est si simple de s'en prendre à cette production et de s'emparer de la place qu'elle occupe.

Car en face de tous ces projets

les producteurs de fruits à cidre n'ont pas semblé s'émouvoir.

Les seules voix qui se soient fait entendre des régions cidricoles sont celles d'industriels de l'Ouest.

Si louables que puissent être les intentions de ces industriels, ne vaudrait-il pas mieux voir les intérêts agricoles de l'Ouest défendus par les cultivateurs eux-mêmes ou leurs groupements.

Ce serait le seul moyen d'éviter l'équivoque soigneusement entretenue par certains et grâce à laquelle on voit soutenir au nom des régions cidricoles certaines thèses mortelles pour la production des fruits à cidre.

Ce serait, au surplus, cultiver la seule chance que nous ayons d'empêcher la dévalorisation des fruits à cidre et des plantations, c'est-à-dire l'annatissement d'une part du capital et du revenu agricole de vingt départements.

En assurant la défense de leurs intérêts compromis, les cultivateurs des régions cidricoles n'entendent ni attaquer d'autres intérêts, ni se refuser à un sacrifice commun à toutes les productions d'alcools naturels. Ils veulent seulement que les droits à l'existence d'une production qui les aide à vivre soient respectés.

L'Agriculture et la Réforme fiscale

La loi portant réforme fiscale vient d'être promulguée et les agriculteurs s'inquiètent de savoir ce qu'elle renferme de bon ou de mauvais pour eux.

Faisons donc ici le point de la question aussi brièvement que possible.

Nous rappelons d'abord que la loi ne fait que poser des principes généraux et que les réglementations précises seront seulement connues par les décrets qui seront pris par le Ministre des Finances. Cependant, nous savons déjà l'essentiel de la réforme par les explications que le Ministre a données soit aux Commissions parlementaires, soit au Parlement lui-même lors de la discussion.

Impôt foncier. — Le taux de l'impôt foncier est abaissé de 16 à 12 %. Le régime actuellement existant, qui autorise le dégrèvement des petites cotes foncières, est supprimé ; mais, en contrepartie, le tarif de l'impôt est ramené à 6 % lorsque le revenu cadastral n'excède pas mille francs. L'exonération est totale si ce revenu est inférieur à 500 francs. Il y a donc là, dans l'ensemble, un substantiel dégrèvement dont la culture ne peut que se féliciter.

Impôt sur les bénéfices agricoles. — Les divers coefficients sont supprimés et le bénéfice forfaitaire considéré est le revenu cadastral (majoré de 50 %), comme pour l'impôt foncier.

Si le revenu cadastral (majoré de 50 %) dépasse 5.000 francs, le contribuable a le droit de substituer au forfait le bénéfice réel, à charge pour lui d'en justifier.

Impôt sur le chiffre d'affaires. — Le producteur reste naturellement, comme par le passé, exempt de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Quant aux produits agricoles, ils subissent, dans le taux de l'impôt, une modification sensible. Les légumes, les fruits, les champignons, etc., qui bénéficiaient du taux réduit de 0,55 % sont majorés de 2 %. En contrepartie les pommes de terre et les graines de semences qui subissaient également le taux de 0,55 %, deviennent totalement exonérées. Restent exonérées d'autre part, tous les produits qui l'étaient antérieurement.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les modifications apportées par la nouvelle réforme fiscale. Ajoutons que les familles nombreuses jouissent de dégrèvements notablement supérieurs à ceux dont elles bénéficiaient dans le régime antérieur.

Bref, dans l'ensemble, on est fondé à dire que l'agriculture a lieu de se montrer satisfaite de la nouvelle loi.

L. SALLERON.

Le Comité interprofessionnel du Muscadet est fondé

L'idée lancée par MM. Sautéjean et Leconte au cours du dernier Congrès du Muscadet, au Paillet, le 22 avril, a fait son chemin et elle vient d'aboutir au résultat souhaité, dont les conséquences ne devraient pas tarder à se manifester pour le plus grand bien de la région.

Le Comité interprofessionnel pour la propagande et la défense du Muscadet délimité est fondé, et il est placé sous le patronage du Conseil général, des Chambres de Commerce et d'Agriculture, du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de la C. G. V. C. O.

Ainsi en ont décidé les délégués des producteurs, négociants, détaillants, courtiers, hôteliers, cafetiers et restaurateurs, dans leur réunion du samedi 21 juillet, sous la présidence de M. de Camiran, président de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, et après adoption à l'unanimité du rapport de M. Leconte, vice-président de l'Union des Producteurs, chargé du projet.

Prochainement, aura lieu une réunion générale de tous les éléments constitutifs du Comité, afin de pourvoir à la nomination définitive du Bureau et mettre le point final aux modalités d'exécution du plan envisagé auquel il ne reste qu'à souhaiter la pleine réussite qu'il mérite.

Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'au cours de cette réunion, il a été procédé à un échange de vues sur la situation générale du vignoble et que, dans son ensemble, cette situation a été reconnue favorable, étant fait observer toutefois que toute indication de cours, dans la période actuelle, relèverait de l'incohérence pure.

Pour conclure, les délégués ont été unanimes à conseiller aux vignerons de se préoccuper dès maintenant de la faillite nécessaire, afin d'assurer aux vins les meilleures conditions de logement et de qualité.

C'est aussi le sentiment de toutes les personnes averties.

A la Commission interministérielle de la Viticulture

La Commission interministérielle de la Viticulture s'est réunie le 12 juillet, sous la présidence de M. Barthé.

Notre région était représentée par MM. Jules Gautier, Marcel Doron, Robert Mauger, Ch. Vavasseur et P. Garnier.

MM. Linyer, Marrou, sénateurs, et Massé, député du Puy-de-Dôme, étaient absents.

La Commission devait donner son avis, au sujet des modifications à apporter aux décrets du 15 juillet 1933, sur la composition minimum légale des vins.

En fait, il s'agissait de savoir s'il convenait de maintenir les règles applicables aux vins algériens, en les renforçant — ou bien d'accepter un abaissement systématique et général du degré minimum.

Une discussion longue et confuse s'engagea. Elle fut prolongée par M. Dabiez, sénateur des Pyrénées-Orientales, qui parut peu au courant de la réglementation viticole. Finalement, la Commission décida de demander au ministre le maintien des exigences actuelles, étant bien entendu que les règles imposées aux vins de coupage d'Algérie, seront aussi strictes que possible.

La Commission examina ensuite plusieurs questions relatives à la constitution des casiers viticoles et à la répression des fraudes.

Enfin, MM. Mauger et Vavasseur firent adopter, à l'unanimité, une résolution dont voici le texte :

La législation viticole ayant pour objet de remédier à la surproduction devait, en toute justice, imposer ses contraintes et ses charges aux viticulteurs responsables de cette surproduction. Cela n'était d'ailleurs pas facile dans la pratique.

Il ne s'agissait pas, en effet, de pénaliser collectivement telle ou telle

région, mais de rechercher les responsabilités individuelles.

La loi du 8 juillet 1933 contient, à cet égard, une disposition tellement équitable qu'elle nous semble devoir échapper à toute critique.

Elle impose un superblocage aux viticulteurs qui ont procédé depuis 1928 à des plantations nouvelles excessives, malgré les avertissements qui leur avaient été donnés.

Les modalités et l'importance de ce superblocage sont fixées par le Gouvernement.

Mais il va sans dire que la Commission interministérielle de la Viticulture peut donner, à cet égard, un avis motivé.

L'an dernier, l'administration des contributions indirectes a fait preuve d'une grande modération dans l'application du superblocage. Nous ne lui en faisons pas grief, au contraire. Mais nous souhaitons qu'à l'avenir, elle donne un sérieux tour de vis à l'application de ce superblocage.

D'accord avec la Fédération des associations viticoles de France, qui a émis un vœu en ce sens au Congrès de Dijon, nous proposons à la Commission interministérielle d'inviter l'Administration à prévoir, dans ses propositions éventuelles de blocage, un superblocage, en fonction de l'accroissement des vignobles, aussi rigoureux que possible. Ainsi, la petite viticulture familiale traditionnelle de nos pays sera plus efficacement défendue contre la concurrence ruineuse de la grande viticulture industrialisée.

LA FERME DE LA HARPE EN 1933

Le Centre National d'Expérimentation agricole de Rennes vient de faire paraître le huitième compte rendu annuel de ses travaux sous le titre « La Ferme de la Harpe en 1933 ».

Cette brochure de 105 pages comprend, après une introduction de M. F. Laurent, inspecteur général de l'Agriculture, les rapports suivants :

1° Les conditions météorologiques de l'année et l'influence de la chaleur sur les cultures, par M. Bricaud, chef de travaux ;

2° La Ferme de la Harpe : productions végétales et productions animales, transformations opérées, par M. Baillarge, directeur ;

3° Les essais de variétés de blés, d'avoines, d'escourgeons, de seigles, de pommes de terre, de betteraves, par M. Bouget, chef de travaux à l'Ecole Nationale d'Agriculture ;

4° La valeur culinaire des principales variétés de pommes de terre, par Mme Chigot, professeur de cuisine à l'Ecole de Coûtlogon-Rennes ;

5° Sélection de la pomme de terre, par M. Ch. Dubois, professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture ;

6° Le blé dénaturé dans l'alimentation des animaux, par M. Roux, professeur de zootechnie à l'Ecole Nationale d'Agriculture ;

7° La comptabilité de la ferme, par M. Bouget.

Les agriculteurs trouveront dans ces rapports de précieux renseignements sur les principales questions qui les préoccupent, notamment sur le prix de revient des produits.

En supplément, une brochure donne le classement des principales variétés de blé d'après leur valeur boulangère résultant des travaux méthodiques poursuivis pendant cinq années, comme d'après la production moyenne en grain et la résistance aux intempéries et aux parasites.

Dans un but de vulgarisation, « La Ferme de la Harpe en 1933 » est mise en vente, avec son supplément, au prix de 7 francs l'exemplaire (8 francs franco à domicile).

Adresser les commandes au Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes (I.-et-V.), en même temps que le montant, soit en timbres-poste, soit en mandats.

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que pour faciliter le retour des voyageurs allant passer la journée aux Sables-d'Olonne, le train 928 dessert la halte de Saint-Denis-les-Lues, les dimanches et jours de fêtes jusqu'au 30 septembre 1934 inclus.

Heure de passage du train 928 à Saint-Denis-les-Lues : 20 h. 20.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, œils-coudre tous les mètres, 1950 de corde à chaque coin, ou cordes à crochets sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras..... 11 50
Lin et Jute : vert gras..... 12 30
Lin : vert gras..... 13 60
Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 14 65
N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 70
N° 3 vert gras..... 18 85
Coton : A vert gras..... 13 60
B vert gras..... 15 15
C vert gras..... 16 50
D vert gras..... 18 85

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Le nouveau Prix minimum

La loi du 8 juillet dernier a laissé au Ministre de l'Agriculture le soin de fixer le prix minimum par arrêté. L'arrêté pris le 13 juillet fixe le prix minimum à 108 francs pour un poids spécifique de base de 74 kilogr.

Le choix de ce prix de 108 francs manifeste un changement dans la politique du blé par rapport à l'an dernier.

L'an dernier, avec une récolte d'environ 100 millions de quintaux, nous avons eu le prix de 115 francs. Cette année, où la récolte apparaît sensiblement moindre, le prix du blé est fixé à 108 francs.

Le rapport entre le prix du blé et l'importance de la récolte a donc changé. Les producteurs se demandent pourquoi ?

A ce changement, deux explications possibles :

1. Ou bien le gouvernement désire opérer une nouvelle baisse des prix agricoles, et notamment du prix du blé.

S'il en est ainsi, qu'il prenne garde. Les cultivateurs sont dans une situation chaque jour plus difficile. Leurs représentants, et notamment ceux de l'AGPB au Comité National, ont indiqué, la semaine dernière, que la valeur du blé devait être au moins égale au prix minimum de l'an dernier.

En présence d'une récolte irrégulière, et en nombre d'endroits déficitaires, les producteurs voient avec le prix de 108 francs, leur situation s'aggraver. Si le Gouvernement Pa fait pour faire baisser les produits agricoles, il jugera, d'après les conséquences prochaines, ce que vaut une telle politique.

2. Ou bien le Ministre de l'Agriculture a abaissé le prix minimum dans l'espoir qu'il soit plus facilement respecté.

C'est une raison à laquelle l'expérience donne toute sa valeur. Mais c'est reconnaître alors que le prix minimum tout seul est incapable de soutenir et de sauver le marché.

Pourquoi, dans ces conditions, n'a-t-on pas fait l'an dernier plus d'efforts pour dégager les excédents ?

Pourquoi également, la loi du 8 juillet a-t-elle persisté à faire du prix minimum la mesure essentielle,

sans faire porter tout l'effort sur l'allègement du marché ?

A peine le prix minimum est-il établi, que les producteurs voient l'illogisme et la faiblesse de la loi.

Ils voient aussi le danger d'un prix minimum fixé ainsi arbitrairement, qui n'est plus en rapport avec le prix de revient, qu'avec l'état encombré du marché.

Quelles que soient les raisons qui aient dicté sa décision, le Gouvernement fera-t-il au moins respecter le prix minimum qu'il a fixé ?

Telle est la question essentielle que se posent ce moment la culture.

L'expérience de l'an dernier n'est guère encourageante. Les producteurs sont fondés à se demander si le Gouvernement peut et veut vraiment faire écouler le blé de la nouvelle campagne aux conditions promises.

Les masses agricoles abordent la nouvelle campagne, démunies d'argent, pressurées par les échéances, démoralisées par les pertes subies sur toutes les productions.

Le Gouvernement ne peut pas, sans en mesurer les redoutables conséquences, laisser, cette année encore, les producteurs n'obtenir de leur blé qu'un prix inférieur au prix minimum.

La situation critique de la culture et la récolte notablement inférieure à celle de l'an dernier ne lui permettent plus de laisser aller le marché du blé en sacrifiant les intérêts d'innombrables producteurs.

LA REUNION DU COMITE NATIONAL DU BLE

Avant de prendre l'arrêté fixant le prix minimum, le Ministre de l'Agriculture a réuni le 11 juillet, pour la première fois, le Comité National de 50 membres prévu par la loi du 10 juillet 1933. Le Comité a été consulté sur le montant du prix minimum et les conditions de son application. Son avis n'a pas été rendu public. Il est probable, d'ailleurs, que les résultats des votes ont été assez peu concordants, à en juger par l'extrême confusion des discussions. Cette confusion était inévitable dans un organisme tel que celui prévu par la loi.

Le grand nombre de ses membres, le dosage des intérêts en présence, qui ne fait pas à la culture la part qu'elle devrait avoir, et les tendances contradictoires qui s'y expriment, ne concourent pas à rendre de semblables débats efficaces et cohérents.

L'ECOLEMENT DES BLES DE REPORT

Un décret a été pris le 10 juillet pour régler l'écoulement des blés de report.

Ce décret fixe à 50 % jusqu'au 1^{er} août et à 65 % à partir de cette date, le pourcentage d'emploi obligatoire en meunerie.

Jusqu'au 1^{er} août les blés de stockage transformés en report peuvent seuls être mis en vente. A partir du 1^{er} août tous les blés de report peuvent être mis en vente, mais les groupements de report doivent écouler leurs ventes par tranches mensuelles d'un huitième de la quantité figurant au contrat.

Les attestations — dites A.R. — seront délivrées aux meuniers, non plus par les groupements, mais par les soins du Comité Interprofessionnel de contrôle des Importations à Paris, sur la demande des reporteurs.

Cette innovation a pour but d'assurer le respect d'un échelonnement des ventes par tous les reporteurs. Le Comité comptabilisera les ventes de chaque groupement et ne délivrera les attestations que dans la limite de l'échelonnement prescrit. En outre, il comptabilisera les achats des meuniers afin d'être en mesure de voir s'ils respectent l'obligation d'emploi.

La centralisation des délivrances d'attestations, si rigoureuse qu'elle puisse paraître, est excellente. C'est un facteur d'amélioration qui peut mettre un peu d'ordre dans la vente des blés de report.

Malheureusement, il est à redouter que la mesure, toute seule, soit incapable d'assurer l'écoulement régulier d'une quantité de blé reporté aussi importante et le respect du prix de 131.50 promis par la loi aux reporteurs.

Il eût fallu — l'expérience obligera à le reconnaître — ajouter à cette mesure ce qu'avait demandé l'AGPB, à savoir :

1° Obliger les acheteurs à ne se faire qu'une concurrence loyale, en passant par un marché où acheteurs et vendeurs soient tous sur le même plan, d'une façon anonyme, et où les opérations puissent être contrôlées. L'écoulement de plus de vingt millions de quintaux — pouvant représenter au total une énorme valeur — méritait bien qu'on créât une organisation capable de faire respecter le prix légal.

Le rejet des propositions de l'AGPB, peut coûter cher aux producteurs.

2° Limiter strictement les exonérations.

Il était parfaitement normal de prévoir des exonérations pour les blés consommés par les producteurs eux-mêmes dans les régions de petite culture.

Mais il eût fallu, dans l'intérêt de tous, déterminer de façon précise les conditions de ces exonérations, et surtout éviter qu'elles ne soient une occasion de fraude.

Rien n'a été fait dans ce sens, tout au contraire.

L'exonération d'emploi des blés de report a beau théoriquement ne toucher que les blés « exemptés de la taxe de 3 francs », en fait, les conditions de ces exonérations sont si mal déterminées et si différentes entre les départements, qu'elles entraînent des fraudes énormes et un gros déchet dans l'emploi des blés de report.

Plaies et blessures des animaux

Nous pouvons fournir à nos adhérents un produit vétérinaire, anti-plaie, le « Surdol ». C'est un remède efficace pour panser les plaies des chevaux, bœufs, vaches, moutons, porcs, chiens, etc..

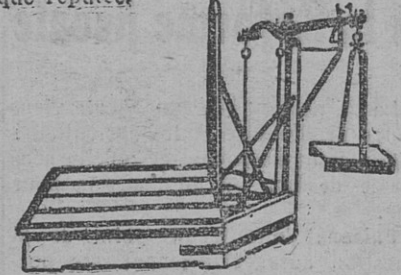
Plus d'iode, ni eau oxygénée, ni autres ingrédients : un simple badigeonnage de la plaie au Surdol. Ce produit est utilisé avec succès, depuis des années, par des milliers de cultivateurs.

Prix de vente : 15 francs le flacon, au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Machines Agricoles

Bascules décimales

Bonne construction courante. Marque réputée.



Force	Poids	Chêne verni	Remorqué
100 kil.	140 fr.	158 fr.	176 fr.
200 —	162 »	185 »	203 »
300 —	189 »	225 »	252 »
500 —	261 »	315 »	356 »

Supplément pour crochet de sûreté : 15 fr. — Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules Romaines

Equippées avec nouveau fléau breveté. Fabrication soignée.

Force	Poids	Chêne verni	Remorqué
100 kil.	261 fr.	279 fr.	338 fr.
200 —	270 »	297 »	360 »
300 —	315 »	351 »	423 »
500 —	414 »	459 »	558 »

Taxe de vérification première en sus.

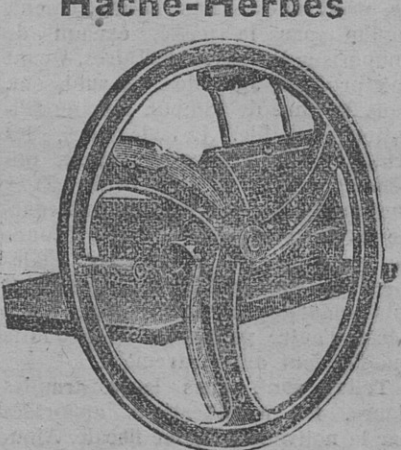
Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Bascules farinières. Bascules pesées et bascules pesé-bétail : Nous consulter.

Brouettes à sac

Modèle chêne verni, force 120 kilos : 72 francs. Force 200 kilos : 95 francs. Prix départ usine et remise.

Hache-Herbes

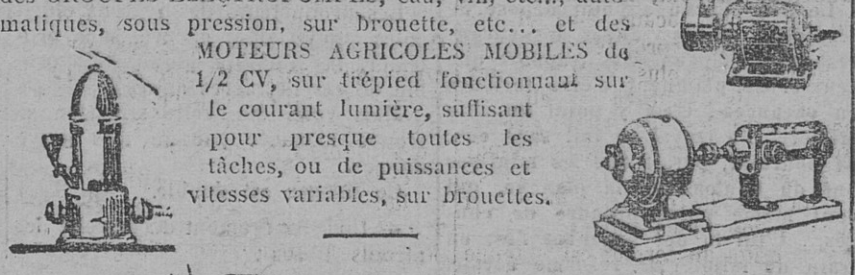


Indispensables pour l'élevage des volailles. Peuvent hacher très finement : choux, feuilles de betteraves, orties, herbes, etc.. Sont livrés montés sur planchette.

A 3 lames, volant de 0.47... 108 fr.
4 — — 0.47... 124 »
4 — sur pieds élevés. 138 »
Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPES ELECTROPOMES, eau, vin, etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.



Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0.65	275 fr.
12 à 16 —	0.70	300 »
20 à 25 —	0.82	345 »
25 à 30 —	0.86	370 »
30 à 35 —	0.90	395 »
35 à 40 —	1.00	425 »
40 à 45 —	1.10	450 »

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Concasseurs

Cylindres en acier trempé ; distributeur automatique par engrenages, mécanisme de réglage ; coussinets bronze.



Modèle à bras, sur pieds bois :
N° 1 débit 80 litres..... 365 fr.
N° 2 — 100 — 415 »
N° 3 — 130 — 510 »
Modèle au moteur, sur bâti fonte :
N° 2 débit 150 litres..... 485 fr.
N° 3 — 250 — 595 »
N° 3 bis — 350 — 780 »
N° 4 — 450 — 980 »
Prix départ. Remise à nos adhérents. Autres modèles sur demande.

Motoculteur

Outil indispensable dans les cultures maraîchères, horticoles, pépinières, vignes, jardins, etc.. Ce motoculteur, peu encombrant, permet l'emploi de toutes les séries d'outils, y compris le brabant.



N'ayant qu'une roue, il se manœuvre avec la plus grande facilité dans les lignes les plus étroites. Les mancherons sont réglables. Il peut se transformer en treuil de labour, permettant des labours profonds dans les vignes en coteaux, etc..

Moteur deux temps, 2 CV 1/2, allumage par volant magnétique, Consommation un litre-heure environ. Vitesse deux et quatre kilomètres à l'heure. Prix du motoculteur seul... 5.150 fr.

Le motoculteur complet avec accessoires (charue, courtoir, socs, etc..), 5.500 fr. Remise à nos adhérents. Notice sur demande.

BACS pour PATURAGES



Rectangulaires avec bords « MODERNES » et rives Hauteur 0.50... Garanties étanches
Conten. Long. Large. Prix garantis
350 lit. 1.00 0.70... 280 fr.
400 lit. 1.00 0.80... 310 »
500 lit. 1.25 0.80... 350 »
600 lit. 1.40 0.85... 400 »
700 lit. 1.60 0.90... 455 »
800 lit. 1.80 0.90... 515 »
1000 lit. 2.00 1.00... 580 »
Prix départ usine. Remise à nos adhérents.
Bacs cylindriques, nous consulter.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 mm, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulèvement.

Tous ces cuiseurs se vendent galvanisés.

Contenance	Prix avec cuve en galvanisé	Prix avec cuve en tôle
50 litres	405 fr.	125 600 fr.
65 —	480 »	150 725 »
80 —	540 »	200 805 »
100 —	600 »	250 890 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Rouleaux de Jardin

Rouleaux de jardin et tennis, à bords arrondis en 2 billes, complets :

Sans contre-poids :	Largeur Diam.	Poids	Prix
0.50	0.40	83 kg.	247 fr.
0.50	0.50	123 —	340 »
0.60	0.60	155 —	412 »

Avec contre-poids :
0.50 0.40 104 kg. 315 fr.
0.50 0.50 160 — 417 »
0.60 0.60 218 — 527 »

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Tondeuses à Gazon

Fabrication soignée ; traction extra-légère. Système de réglage pour couper haut ou ras et pour regagner l'usage des couteaux après un long usage.

Largeurs de coupe	Tond.	25 cm.	30 cm.	35 cm.	40 cm.
3 lames.	195 fr.	207 fr.			
4 lames.	204 »	217 »	225 fr.		
4 lames.	220 »	238 »	247 »	255 fr.	

Prix départ. — Pour tondeuses à moteur, nous consulter.

Biberons à Veaux

En fer-blanc étamé, robustes, faciles à nettoyer.

Modèle Vendée..... 9 25
Modèle Loire-Inférieure..... 14 25
Prix nets pour syndiqués, marchandise à Nantes.

ADHERER AU SYNDICAT C'EST DEFENDRE SES INTERETS



Les Ennemis de nos Jardins

Les insectes nuisibles sont extrêmement nombreux dans nos jardins et leurs dégâts considérables. Ils s'attaquent aux parties souterraines, aux organes aériens de fructification, ainsi qu'aux organes de végétation. Ils sont surtout néfastes à l'état de larves. Voyons les principaux.

LES LIMACES. — Installer dans le jardin de vieilles planches sous lesquelles elles viendront se réfugier. Pour les attirer on peut encore mettre le soir une poignée de son sur des tuiles, ou des ronds de cartons sous des feuilles de choux.

Ces procédés permettront la capture de nombreuses limaces. Pratiquer des poudrages à la chaux pulvérisée, au plâtre, au sulfate de fer ou de cuivre, aux cendres, au nitrate de soude ; les limaces qui s'y aventurent périront. Dissoudre de la caséine dans de l'eau, ajouter à cette dissolution du sulfate de cuivre fondu à l'eau chaude, tremper du son dans ce mélange et faire des boulettes que l'on placera sur le sol ; un gros déchet dans l'emploi des blés de report.

LES PUCERONS. — Pulvériser les parties atteintes avec une solution de savon noir (30 à 40 gr. par litre d'eau) ou avec de l'eau nicotine (1 litre de nicotine à 15° pour 40 litres d'eau). Il est indispensable que le liquide soit projeté avec force et en pluie très fine. Opérer le soir. Faire bouillir pendant un quart d'heure 30 gr. de savon noir et une cuillerée à café de quassia en poudre dans un litre d'eau. Laver avec une éponge les parties envahies. Voici la façon de préparer avec des feuilles de tomates un insecticide puissant contre le puceron, et notamment contre le puceron du rosier : Lorsque les tomates sont bien formées il faut supprimer les feuilles qui, interceptant les rayons du soleil, empêchent les fruits de mûrir. Ramasser avec soin ces feuilles. On remarque que les tomates ne sont jamais attaquées par les insectes, en raison de l'odeur caractéristique que dégagent toutes les parties vertes de la plante et qui provient d'un alcaloïde analogue à la digitale ou à la nicotine. Cet alcaloïde est particulièrement efficace contre le puceron, l'un des plus grands ennemis du potager. Pour extraire cet alcaloïde on procédera comme suit : Prendre un flacon susceptible d'être bouché hermétiquement, d'une contenance d'environ deux litres ; y introduire 500 gr. de feuilles et de tiges de tomates finement hachées dans un plat de faïence, de façon à ne rien perdre du liquide qu'elles contiennent. Ajouter un litre d'alcool à brûler. Laisser macérer pendant huit jours puis passer le tout, feuilles et alcool, sur une toile pour obtenir un jus clair. Tordre la toile qui retient les feuilles aussi fortement que possible, pour extraire le maximum de liquide et loger ce liquide qui, au total, occupe environ 1 litre 250, dans des flacons soigneusement bouchés et cachetés. Conserver ce produit jusqu'au moment de l'emploi. A ce moment, le diluer à raison d'un quart de litre de jus pour 10 litres d'eau, 500 gr. de feuilles de tomates fournissent donc 50 litres d'insecticide particulièrement efficace contre les pucerons verts du rosier et du poirier et les pucerons noirs des fèves. On peut rendre cet insecticide plus efficace encore en faisant fondre dans les 50 litres d'eau de pluie avec lesquels on a dilué le produit, 1 kilo 500 de savon de Marseille.

LA CHRYSOÏME DE L'OSEILLE. — Coléoptère vert dont la larve dévore les feuilles, ne laissant que les nervures. Bannages avec une solution de sulfocarbonate de potasse à 1 %. Détruire les œufs qu'on trouve sur les feuilles en les écrasant.

LE VER BLANC. — Le ver blanc, ou larve du hanneton, vit trois ans dans le sol et dévore les racines des plantes. Il affectionne particulièrement les laitues et les fraises. L'écarter chaque fois qu'on le rencontre. Au moment de la ponte, en juin, l'observation attentive du sol permet de découvrir où les femelles ont déposé leurs œufs, un nombre de 30 à 40 par nid, grâce aux petits tas de terre émettent qui indiquent l'entrée de la galerie. Avec une bêche étroite et longue, on ramène le tout à la surface. En enfouissant des déchets de laine en guise de fumier les vers blancs disparaissent pour longtemps.

LES ARAIGNEES. — Arroser les semis avec une solution de savon noir (30 à 40 gr. par litre d'eau) ou avec une décoction de suie. On les écarter des semis en répandant des cendres ou de la chaux pulvérisée dans les allées.

LE VIEUX JARDINIER.

(Reproduction interdite.)

Insecticide pour Cultures maraîchères et fruitières

Produit spécial pour détruire les pucerons, chenilles, altises, etc.. ne contenant aucun poison, agissant par simple contact, par pulvérisation. Prix : 10 fr. le flacon, pour faire 50 à 60 litres de solution.

Sacs à Grains

Nous pouvons fournir à nos adhérents des sacs neufs, 1^{er} choix, à couture double rabattue, marqués ou non, aux prix nets ci-dessous, départ Nantes :

SACS POUR UN HECTOLITRE 125 x 60

Qualité	Poids	Prix
Jute N° 1.....	560 gr.	4 10
— N° 2.....	605 gr.	4 35
— N° 3.....	690 gr.	4 85
— supérieur.....	785 gr.	6 35
Pur lin.....	475 gr.	7 35

SACS POUR 100 KILOS 133 x 70

Qualité	Poids	Prix
Jute N° 0.....	675 gr.	4 35
— N° 1.....	695 gr.	4

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 23 Juillet 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.805	2.700	6 30	5 10	4 00	7 20	3 78	2 80	2 00	4 45
Vaches.....	1.885	1.700	6 10	4 50	3 60	7 60	3 65	2 35	1 80	4 86
Taureaux.....	380	365	4 50	3 90	3 50	5 10	2 70	2 15	1 75	3 15
Veaux.....	2.494	2.300	8 20	6 50	5 20	9 70	4 72	3 57	2 85	5 82
Moutons.....	11.140	11.000	14 70	10 50	8 50	15 70	7 35	4 93	3 75	7 85
Porcs.....	2.113	2.113	6 28	5 42	3 86	6 86	4 40	3 80	2 70	4 80

Du Jeudi 26 Juillet 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.317	1.200	6 30	5 10	4 00	7 20	3 78	2 80	2 00	4 45
Vaches.....	878	800	6 10	4 50	3 60	7 60	3 65	2 35	1 80	4 85
Taureaux.....	190	175	4 50	3 90	3 50	5 10	2 70	2 15	1 75	3 15
Veaux.....	1.861	1.750	8 40	6 50	5 20	9 50	4 85	3 57	2 85	5 70
Moutons.....	4.799	4.600	14 80	10 60	8 60	15 80	7 40	4 93	3 78	7 90
Porcs.....	1.452	1.452	6 28	5 42	3 86	6 86	4 40	3 80	2 70	4 80

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.050. — Maine-et-Loire, 285; Sarthe, 635; Mayenne, 435; Loire-Inférieure, 40; Vienne, 50; Vendée, 25. VEAUX : 2.494. — Maine-et-Loire, 230; Sarthe, 450; Loire-Inférieure, 30; Indre-et-Loire, 45; Deux-Sèvres, 30; Vendée, 15. MOUTONS : 11.140. — Maine-et-Loire, 268; Sarthe, 332; Vienne, 90; Afrique, 2.180. PORCS : 2.113. — Maine-et-Loire, 160; Sarthe, 150; Loire-Inférieure, 220; Indre-et-Loire, 50; Deux-Sèvres, 80; Vienne, 20.

Le Fumier d'été

Par ce temps de surenchérissement des engrais chimiques et aussi d'engouement pour un traitement culturel empirique des terres, qui ne rend pas toujours en récolte ce qu'il a coûté en écus, engouement d'ailleurs habilement entretenu par une réclame savante dont le cultivateur français est souvent la dupe, il est de sagesse et de prévoyance élémentaire de donner plus que jamais tous ses soins à la préparation du bon fumier de ferme : « Faute de l'engrais, pas trop n'en faut ! » disait l'autre, dans un vaudeville célèbre de Labiche. Mais du fumier, il en faut toujours et beaucoup, du fumier bien préparé, de façon à lui donner toute sa vertu qui est essentielle dans la fertilisation de la terre et assez variée pour répondre à elle seule à tous les besoins d'une culture intensive.

Le fumier d'été diffère passablement du fumier d'hiver, autant dans sa confection que dans son traitement et son emploi, et c'est le moment d'en parler, car c'est en août et, à la rigueur, jusqu'au milieu de septembre, qu'on l'emploie le plus utilement.

Pendant l'été, les divers fumiers ne se comportent pas de la même manière, qu'en hiver. Ainsi, par exemple, le fumier de cheval, qui est de saison froide, n'a plus en ce moment la même valeur. C'est un fumier naturellement sec, en général plus paillard que les autres, relativement chaud et, à cause de cela, fermentant et se desséchant plus vite; de sorte qu'au bout de quelques jours de chaleur estivale, il blanchit et perd ses principes utiles de fermentation qu'il est bien difficile de lui restituer. Le fumier desséché est un fumier plus qu'à moitié perdu. Il résulte de ce fait d'expérience que si le fumier de cheval peut être mis à part l'hiver, il convient, l'été, de le mélanger aux autres fumiers, particulièrement au fumier de vache, toujours très aqueux même par la grande chaleur. Il convient aussi dans les années chaudes surtout, de lui choisir un emplacement abrité des rayons du soleil et, au besoin, faute de purin, d'arroser le tas avec de l'eau aussi souvent que cela est nécessaire.

Quant au fumier d'été de mouton, il présente deux avantages sur celui d'hiver. Le premier, c'est que le fumier d'hiver est fréquemment mal fait, trop paillard à cause de la composition de la ration et qu'il blanchit, surtout le long des murs, si le berger n'a pas le soin de l'arroser. Le second avantage du fumier ovien d'été, c'est qu'il peut être fait sur place par la méthode du parage. Lorsque cette méthode est bien pratiquée, le résultat est excellent. Si le parage est établi dans des pièces assez courtes, de manière que l'on puisse labourer tous les deux ou trois jours, au fur et à mesure de l'avancement du parage, un troupeau de trois cents têtes, convenablement nourri et parquant huit heures, couvrira en quinze jours un hectare d'un excellent fumier que le labour enfouira, une pièce après l'autre. Si l'on n'a pas du parage, comme on l'a fait le fumier se fait beaucoup plus vite et que les pertes qui lui font subir les pluies d'orages peuvent être considérables, il devra être charrié fréquemment et enfoui de suite. C'est une opération qui devra être faite toutes les cinq ou six semaines.

Malgré toutes les précautions que l'on prend, on n'évitera pas les pertes sur les fumiers d'été; on peut les estimer en moyenne à un cinquième de la perte d'azote dans les meilleures conditions de fabrication, de transport et d'emploi.

L'emploi est la grosse affaire. Il y a encore des contrées où l'on garde pour le blé la presque totalité des fumiers, c'est dans le Midi, dans le bassin de la Garonne et une assez importante partie de l'Ouest et même du Centre. Dans l'anjou notamment, on garde pour le blé le fumier d'hiver déjà bien détérioré à cette heure et tout le fumier d'été. Ajoutons que ces fumiers ne sont guère charriés qu'en septembre et alors mélangés, il est vrai, de terreau et

Calamités agricoles

Aux termes des articles 134 et 135 de la loi de Finances du 31 mars 1932, l'agriculteur qui s'assure contre les dommages causés par la grêle peut recevoir de l'Etat une subvention à titre de part contributive à sa prime d'assurance.

La valeur conventionnelle, maxima, à l'unité de mesure, des capitaux susceptibles d'être assurés contre la grêle sur les territoires les plus exposés tels qu'ils sont délimités par le décret du 10 juillet 1933 vient d'être fixée comme suit, pour l'année 1934, en application de l'article 5 du décret du 10 mai 1933.

Cette valeur doit également servir aux experts pour le calcul des dommages causés par la grêle, la gelée, les inondations et ouragans et susceptibles de donner lieu à une allocation de solidarité.

REGION DE L'OUEST

(Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.)

I. — Valeurs conventionnelles à l'unité des produits

Blé ou froment (au quintal) non compris la paille, 115; y compris la paille, 145.

Céréales secondaires (méteil, seigle, épeautre, orge y compris l'orge de brasserie, avoine, maïs, sarrasin), au quintal : non compris la paille, 72; y compris la paille, 90.

Graines oléagineuses (colza, etc.), contenues dans le décret, au quintal : non compris la paille, 140; y compris la paille, 155.

Fèves ou fèves de terre, au quintal : non compris la paille, 100; y compris la paille, 110.

Lin, au quintal de tiges : filasse, 55; graines, 75.

Plantes fourragères et hivernées, au quintal : fourrages exclusivement, 25; graines, 100.

Vignes, à l'hectolitre : 110.

II. — Somme forfaitaire à l'hectare (frais d'exploitation)

Cultures maraichères et horticoles, pépinières et plants, arbres fruitiers, fleurs : 10.000 francs.

Syndicat Viticole du Canton de St-Philbert-de-Grandlieu

Le dimanche 8 juillet, à 10 heures du matin, eut lieu à Saint-Philbert une réunion, en vue de constituer un Syndicat Viticole, pour la défense des vigneron et la propagation de leurs vins. Après une causerie de M. Faivre et un échange de vue, on procéda à l'élection du Bureau, dont nous donnons ci-dessous la composition :

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. de la Robrie, maire de Saint-Philbert-de-Grandlieu.

PRÉSIDENT : M. de la Roche Saint-André, La Sorinière, Saint-Colombin.

VICE-PRÉSIDENTS : MM. Padiou Donatien, au bourg de la Limouzinière; Coestier, La Crépelière, Saint-Philbert-de-Grandlieu; Josuin, à Passay, La Chevrolière.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : M. Bossis-Giraudineau, Saint-Philbert.

MEMBRES : MM. du Plessis Quintus, Les Bretaudières, Saint-Philbert; Eveillard, La Haie-Augebaud, Saint-Philbert; Grasset, à Saint-Rémy, Saint-Philbert; Poqu-Chanson, Malville, Saint-Philbert; Egonneau Edmond, La Noë, Saint-Philbert; Hiltreau Benjamin, au bourg de la Limouzinière; Audouin, La Mouche-tière, Saint-Colombin; Dautais Ambroise, au bourg de la Chevrolière; Clavier Alphonse, au bourg de Saint-Lunier-de-Contais.

Toutes nos félicitations aux membres du jeune Syndicat Viticole, appelé à rendre de grands services aux producteurs du canton de Saint-Philbert.

Charançon et Datura

Dans le « Journal d'Agriculture Pratique du 19 mai, M. Barathon a signalé le fait que certains cultivateurs étaient parvenus à se débarrasser de charançons qui infestaient leurs blés en frottant des plants de « Datura Stamonium » contre les planchers et les murs des greniers contenant leur récolte.

Cette idée d'utiliser des produits à odeur forte pour éloigner les charançons n'est pas nouvelle.

Dans son « Théâtre d'Agriculture » publié en l'an 1600, Olivier de Serres écrivait déjà ceci :

« La saumure des chairs de porc, ou cerise en cet endroit, laquelle ces meschantes bestioles aiment fort, laissant le blé pour aller manger : si d'icelle le monceau de blé est entouré, d'une bande de quatre doigts ou demi de large, par ce moyen de meurant désagré de telles nuisances. »

On trouve aussi, dans « La Nouvelle Maison Rustique », les procédés suivants en usage au XVIII^e siècle :

« On arrose (le grenier) de vinaigre et de fiel de bœuf... On y met le blé à un pied de distance des murailles. Ensuite on frotte les murs du grenier avec de la lie d'huile, ou on les enduit de mortier fait avec de l'eau dans laquelle on a mis à tremper des feuilles de concombre sauvage, ou bien avec de la chaux trempée dans de l'urine de bœuf, qui est mortelle aux insectes... »

« Prenez des planches telles que vous les aurez, grandes ou petites, frottez-les d'ail partout, ensuite mettez-les sur votre tas de blé et enfoncez-en quelques-unes dedans, pour que les bêtes ennemies, à qui la forte odeur d'ail est contraire, craignent ou s'en aillent. »

Dans le même ouvrage, on signale que certains paysans utilisent l'hibble (sorte de sureau), l'absinthe, les feuilles de joubarde, la saumure de porc salé, l'huile de sucin et l'huile puante d'ambre jaune que l'on verse sur de la braise allumée.

On sait que dans diverses régions, ces recettes sont encore en usage aujourd'hui. Certains agriculteurs assurent que le fait de conserver leur récolte d'ail et d'échalottes dans leur grenier à blé, les débarrasserait complètement des charançons.

D'autres pulvérisent avec succès sur les murs et les planches des décoctions d'ail. D'autres encore utilisent du foin nouveau, du chanvre, de l'absinthe, de la menthe, des fleurs de sureau, des feuilles de noyer, des planchettes enduites de goudron, etc...

Mais la mère-mouche, nous l'avons dit, peut traverser tous ces dangers. Voici sa progéniture sortie de l'œuf, la naine, et qui s'est égarée dans la maison. Il ne suffit plus de poursuivre sa destruction : il faut aussi l'empêcher de se reproduire, et par là même, préserver vos aliments. Le procédé le plus recommandé est l'usage de sacs ou manchons de tulle de coton, qui sont perméables à l'air, tout en offrant

aux mouches un obstacle infranchissable. Au Japon, toutes les viandes sont protégées de la sorte, c'est pour quoi on a pu remarquer que, pendant la guerre russo-japonaise, la fièvre jaune qui décimait les troupes du tsar n'avait causé chez les Nippons, grâce à cette prescription, que de rares décès. On peut se servir également de colophane, sorte de gaze transparente, d'un prix de revient minime. Enfin, pour ceux qui ont ces appareils à leur disposition, l'usage de ventilateurs écarte les mouches des aliments, tout en conservant à ceux-ci une appréciable fraîcheur.

Mais surtout, méfiez-vous, attention aux biberons des nouveaux-nés ! Combien de cas d'entérites inexplicables chez des enfants jusque-là en pleine santé, lorsqu'on ne prend pas garde à la charrieuse de microbes ! La mouche vient de la fosse d'aisance, d'un tas d'immondices, d'un dixième de seconde, elle s'est posée sur la tétine du biberon, cela suffit. Mettez donc celui-ci à l'abri, entre les tétées, soit au fond d'un bol d'eau bouillie, soit sous une enveloppe de gaze. Et ne perdez jamais de vue que l'intervention des mouches, selon une statistique du professeur Pérès, est dans la proportion de soixante-quatorze pour cent, la cause des maladies infantiles qui dévastent chaque année le pays.

Donc, guerre aux mouches ! Guerre chimique et guerre par la famine. S'il vous plaît d'utiliser encore des vieilles méthodes familiales, à votre aise, vous obtiendrez toujours un résultat, réduit, mais efforcez-vous d'attaquer plus sérieusement, plus directement le mal, dans l'intérêt général et dans le vôtre.

Poi HARDUIN.

La guerre aux Mouches

Voici l'été avec son cortège de bestioles indésirables : moustiques, puces et punaises que la chaleur fait pulluler, mites écloses à la faveur des hautes températures et dévotement d'habitants, mouches surtout, les plus dangereuses de toutes, car elles sont les plus actifs agents de transmission des maladies infectieuses : typhus, choléra, tuberculose, affections infantiles, etc...

Ce n'est pas d'hier que le cri d'alarme a été poussé et qu'on a organisé cette croisade à laquelle les pouvoirs publics eux-mêmes ont fini par s'associer et par en faire une des manifestations les plus actives de la lutte pour l'hygiène.

Déjà, en 1544, un recueil de recettes pratiques recommandait de prendre un drap de linge blanc, « oint du jus de pimprenelles, sur lequel mouches iront s'asseoir et mourir... » Une autre recette, de la même époque, conseillait l'usage du jus de feuilles de citrouilles. Plus tard, on a employé les infusions de tabac ou de poireau, les sirops de baies de laurier, les huiles de feuilles de courge et de noyer. Une vieille superstition du Morvan voulait qu'on suspendit dans les pièces, le Vendredi-Saint, un harang qui mettait les mouches en fuite.

A partir du XIX^e siècle, on a usé dans les maisons de moyens de défense moins simplistes : rubans gluants, carafes-pièges... mais ce n'est même pas une guerre d'usure : pour mille mouches noyées ou englues dix mille œufs préparent les prochaines revanches. C'est tout au plus de l'empirisme. On peut dire qu'il n'y a guère que trente ans qu'on s'est aperçu que la véritable solution consistait à s'attaquer aux sources du mal bien plus qu'à supprimer les adultes, c'est-à-dire à détruire les foyers de larve. Le plan de campagne se présentait ainsi :

Premier stade : surveillance des lieux de naissance : fumier, fosses d'aisances, curies, canalisations, etc., donc limitation des naissances. Deuxième stade : la mouche est-elle née ? limitation des reproductions ; a-t-elle réussi malgré tout à reproduire ? limitation de son existence par la famine. C'est sur le premier point qu'a porté le plus gros effort. Songez qu'une seule mouche peut donner naissance, en trois mois, à cinq trillions d'exemplaires ! Le naturaliste Linné, pour donner un exemple frappant de cette prolifération, a affirmé que trois mouches, avec leurs générations successives pendant un an, seraient à même de dépeupler jusqu'à l'os le cadavre d'un cheval en deux fois moins de temps que ne le ferait un lion.

Donc, avant tout, il convient de désinfecter les locaux susceptibles de favoriser la reproduction. Parmi les moyens les plus utilisés et les plus opérants à l'heure actuelle, citons l'emploi des poudres à base de pyréthre, dont le défaut principal est d'engourdir seulement les mères ; les solutions de formol et de crésyl sont beaucoup plus actives.

La solution au formol est obtenue par le mélange dans une assiette creuse de formol pur (15 %), de lait (25 %), d'eau sucrée (60 %). Les mouches, friandes de lait, s'empoisonnent en masse.

Quant au crésyl, on l'emploie surtout sous forme de vapeurs. On verse dans un récipient métallique cinq grammes du produit par mètre cube de local. On chauffe jusqu'à ébullition, en ayant soin de fermer hermétiquement la pièce. Les vapeurs d'abord blanches, puis bleues-grises, que dégage le crésyl tuent tous les parasites vivants dans la pièce. Il faut éviter d'ouvrir et d'aérer avant un laps de temps de quatre heures. Sur les fumiers, les fosses d'aisance, on répand une solution liquide de crésyl, ou bien de chlorure de chaux, de lait de chaux, d'huile de schiste, de sulfate de fer à 20 %. On peut aussi utiliser le pétrole pur.

Mais la mère-mouche, nous l'avons dit, peut traverser tous ces dangers. Voici sa progéniture sortie de l'œuf, la naine, et qui s'est égarée dans la maison. Il ne suffit plus de poursuivre sa destruction : il faut aussi l'empêcher de se reproduire, et par là même, préserver vos aliments. Le procédé le plus recommandé est l'usage de sacs ou manchons de tulle de coton, qui sont perméables à l'air, tout en offrant

aux mouches un obstacle infranchissable. Au Japon, toutes les viandes sont protégées de la sorte, c'est pour quoi on a pu remarquer que, pendant la guerre russo-japonaise, la fièvre jaune qui décimait les troupes du tsar n'avait causé chez les Nippons, grâce à cette prescription, que de rares décès. On peut se servir également de colophane, sorte de gaze transparente, d'un prix de revient minime. Enfin, pour ceux qui ont ces appareils à leur disposition, l'usage de ventilateurs écarte les mouches des aliments, tout en conservant à ceux-ci une appréciable fraîcheur.

Mais surtout, méfiez-vous, attention aux biberons des nouveaux-nés ! Combien de cas d'entérites inexplicables chez des enfants jusque-là en pleine santé, lorsqu'on ne prend pas garde à la charrieuse de microbes ! La mouche vient de la fosse d'aisance, d'un tas d'immondices, d'un dixième de seconde, elle s'est posée sur la tétine du biberon, cela suffit. Mettez donc celui-ci à l'abri, entre les tétées, soit au fond d'un bol d'eau bouillie, soit sous une enveloppe de gaze. Et ne perdez jamais de vue que l'intervention des mouches, selon une statistique du professeur Pérès, est dans la proportion de soixante-quatorze pour cent, la cause des maladies infantiles qui dévastent chaque année le pays.

Donc, guerre aux mouches ! Guerre chimique et guerre par la famine. S'il vous plaît d'utiliser encore des vieilles méthodes familiales, à votre aise, vous obtiendrez toujours un résultat, réduit, mais efforcez-vous d'attaquer plus sérieusement, plus directement le mal, dans l'intérêt général et dans le vôtre.

Poi HARDUIN.

Pour les Eleveurs français de Southdown

Nous avons déjà rendu compte de la réunion tenue le 17 mars par les principaux éleveurs français de Southdown, au cours de laquelle la possibilité de constituer une association de flock-book a été examinée. Le bureau provisoire élu par cette réunion s'est réuni le vendredi 8 juin, au siège social de l'Union Ovine de France.

Les éleveurs présents étaient : MM. Bénard, Cliquet, Dubost, Fournet et Prevosteau. Assistaient également à la réunion : M. le professeur Dechambre, membre de l'Académie de l'Agriculture et du Conseil supérieur de l'Elevage ; M. Michel Lalou, administrateur-délégué des Unions Ovines, et M. Georges Briart, ingénieur agronome, secrétaire général de l'Union Ovine de France.

Un échange de vue approfondi a eu lieu sur l'établissement du standard de la race. Puis le bureau a décidé qu'une Commission spéciale, ayant tous pouvoirs pour accepter ou refuser l'inscription des animaux en considération de leur origine et de leur conformité avec le standard, serait chargée d'inspecter les troupeaux des éleveurs désirant faire admettre leurs reproducteurs au livre généalogique en projet. Le bureau a particulièrement insisté sur la nécessité d'un contrôle rigoureux demandant à l'inscription au flock-book une garantie incontestable.

Ne pourront être inscrits que les troupeaux dont les animaux ont été importés d'Angleterre ou dont les mères et les bœufs ont été achetés dans des troupeaux importés d'Angleterre. Une justification sinon rigoureuse du moins suffisante devra être donnée, et les éleveurs devront garantir qu'il n'y a jamais eu dans leurs troupeaux d'introduction ni de mâles, ni de femelles de race autre que Southdown.

La Commission d'inscription comprendra quatre membres, dont trois Français et un Anglais, particulièrement qualifiés et désignés par le bureau.

Sous réserve de leur acceptation, les membres Français seront choisis dans la liste ci-dessous.

MM. François Jouve, à Lons-le-Saunier (Jura) ; Cartier, Ecole d'Agriculture de Grignon (S.-et-O.) ; Soucheon, à Nevers (Nièvre) ; Auguste Massé, à Germigny-l'Éxempt (Cher) ; Emile Petit, boulevard Port-Royal, Paris.

Pour couvrir les dépenses nécessaires par le déplacement de cette Commission, les éleveurs ayant demandé l'examen de leurs troupeaux, devront consigner une somme correspondante aux frais résultant de cette visite.

L'Association des Eleveurs Français de Southdown, ayant pour but principal la tenue d'un flock-book, ne sera ouverte qu'aux éleveurs dont les troupeaux auront été agréés par la Commission d'inscription, et ils auront à acquiescer une double cotisation dont le montant sera déterminé ultérieurement après constitution définitive.

1^{re} Une somme forfaitaire annuelle. 2^e Une somme fixe par tête de bœufs ou bœuf inscrit au flock-book.

Sur la proposition de M. Fournet, le bureau nomme provisoirement : M. Dubost, président, et M. Bénard, secrétaire.

Les éleveurs peuvent demander le procès-verbal de cette réunion, et faire connaître dès maintenant leur intention de faire inscrire leurs troupeaux dans les conditions précitées, à l'Union Ovine de France, 128, boulevard Haussmann, Paris-8.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

61. — Middle White Yorkshire, à vendre REPRODUCTEURS tous âgés élevés en plein air toute l'année ; JEUNES TRUIES de quatre mois ; TRUIES PLEINES. S'adresser : Elevage de la Julienais, Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.). Visible sur rendez-vous ; téléphone 49. Tarif franco sur demande.

90. — A louer pour le 23 avril 1935, une BELLE FERME de 8 hectares environ. S'adresser à M. Bodet, expert-géomètre, La Boissière-du-Doré (Loire-Inf.).

91. — A vendre : 1^{re} BARRIQUES nantaises usagées et réparées. 2^e TONNES usagées ; conditions avantageuses. S'adresser au Syndicat.

92. — A vendre BARRIQUES, DEMI-BARRIQUES ou DEMI-MUIDS, neufs ou d'occasion. Prix intéressants suivant quantités. Daniel Bailleu, 79, quai de la Fosse, Nantes.

94. — A vendre CHEVAL 6 ans, taille 1 m. 54, apte à tous travaux de culture et de voiture. Vend cause départ. S'adresser à M. Bouron Pierre, La Chapelle-Heulin (L.-I.).

95. — A louer, à Bouaye, pour le 1^{er} novembre prochain, BORDERIE avec maison et servitudes, 1 ou 2 hectares de vignes, 4 ou 6 hectares de terre et pré ; contenance à la volonté des preneurs, à moitié fruit ou à prix certain. S'adresser à M^{re} d'Huileau, notaire à Bouaye, ou à M. Théodore Bridier, à Beaulieu, par Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

96. — A louer FERME de 19 hectares, à Saint-Herblain, pour la Toussaint 1935. Prendre adresse au Syndicat.

97. — A vendre, BARRIQUES NANTAISES neuves, chêne ou châtaignier ; DEMI-MUIDS usagés bon état ; BARRIQUES usagées bon état. S'adresser à M. E. Dabin, tonnelier, à Saint-Fiacre (L.-I.).

98. — A louer, à Saint-Sébastien-sur-Loire, PETITE FERME 5 hectares, libre la Toussaint prochaine. Prendre adresse au Syndicat.

DEMANDES

85. — MENAGE cherche place jardinier toutes mains, femme basse-cour ; sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

86. — MENAGE, 30 ans, demande place ; homme cultivateur-vigneron, femme basse-cour. S'adresser au Syndicat.

87. — MENAGE, 44 ans, homme jardinier toutes mains, femme petite basse-cour, cherche place. S'adresser au Syndicat.

88. — On demande UN GARÇON, cultivateur ou vigneron, S'adresser au Syndicat.

89. — On demande MENAGE jardinier, femme basse-cour et lessive. S'adresser au Syndicat.

Prix-Courant (DÉTAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves..... 50 >>>
Riz Saigon n° 1..... 61 >>>
Graines de Betteraves (nous consulter).

Brusures de Riz..... manque
Issues de Riz..... 50 >>>
Farine de Manioc..... 75 >>>
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... 74 >>>

Farine Arichide « Armor » qualité courante..... 70 >>>
qualité extra-blanche..... 75 >>>
Farine « Kystell »..... 175 >>>
Farine lactée T. T..... 175 >>>

Mais pour volailles..... au cours
Tourteau Coprah, en plaques 72 >>><

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

Je jetai, à la pendule, un coup d'œil de détresse.

— Hélas ! c'est impossible et j'en suis navrée. Voyez l'heure... Ma mère serait inquiète si j'étais inexacte.

— Vous avez été grondée de votre retard, l'autre jour ? s'informa Monsieur James Spinder avec le fameux francement de sourcils que j'ai déjà remarqué chez lui.

— Pas très fort, répondis-je en souriant. Je me suis empressé d'en expliquer la cause à ma mère et elle a vite passé l'éponge.

— Ah, bon ! Et que dit-elle, Madame de Borel, de la dernière vente de la Châtaigneraie ? s'écria le notaire, qui décidément semblait chercher toutes les occasions de connaître les pensées de ma mère.

— Ce qu'elle en dit ? fis-je un peu em-

barrassée.

Et levant les yeux vers Monsieur Spinder, j'ajoutai avec un sourire un peu triste :

— Ce n'est pas très gênant de me poser cette question devant Monsieur, si affable et si courtois pour moi, mais vous savez bien que la vente de cette demeure ne pouvait laisser ma mère indifférente.

— Je serais désolée, Mademoiselle, que Mme de Borel vit dans mon achat de la Châtaigneraie une manière d'être désobligeante pour elle et je compte sur votre bienveillance pour l'assurer de mon infinie respect et de mon entier dévouement.

— Il avait émis sa protestation avec une chaleur qui me toucha.

Instinctivement je saisis sa main et la pressai entre les miennes.

— Nos infortunes sont bien antérieures à votre venue ici et en aucune façon vous ne pouvez y être mêlé. Ma mère sait depuis longtemps que le sort de la Châtaigneraie ne nous regarde plus et pas un instant, elle n'a songé à vous en vouloir d'en être devenu le propriétaire.

— Cependant, dit-il en souriant, s'il m'en souvient, l'autre jour, mademoiselle, vous ne marquiez pas un si complet détachement. Et il me semble qu'en vous adressant à maître Piémont, vous lui avez parlé de vos droits de visite...

— C'est que j'avais encore des illusions, avant hier, répliquai-je en rougissant de confusion. Même contre toute invraisemblance, le cœur en garde quelquefois...

C'est si bon de s'imaginer que ce que l'on voudrait voir se réaliser est possible ! Mais maître Piémont s'est chargé, tout à l'heure, de me les ôter toutes. C'est un rude métier que notre cher notaire et il guérira vite les gens de leur rêverie volontaire.

— Vous n'avez bien définitivement ouvert les yeux ? Etes-vous convaincu au moins ?

En parlant nous avions gagné la porte de sortie.

— Avant de lui répondre, je laissai mon regard errer lentement sur le parloir. Puis, j'eus un sourire mélancolique et repartis mes yeux sur lui :

— Mon Dieu ! franchement, je crois que la cure n'est pas complète.

M. James Spinder acquiesça mon aveu d'un éclat de rire.

— A la bonne heure ! Tenez, bon, mademoiselle. Voyez-vous cet ennemi des pêcheurs de lune ! ce destructeur de rêves ! Gardez vos illusions, quelles qu'elles soient, elles sont sacrées parce qu'elles doivent être belles... D'ailleurs le vrai est souvent si près de l'in vraisemblable, la sagesse voisine si fréquemment avec la folie, que je ne sais trop si ce n'est pas vous qui êtes plus près de la vérité que maître Piémont avec toutes ses froides raisons.

— Acceptez-en l'augure, ma chère enfant, répliqua le notaire de bonne grâce, Monsieur Spinder est peut-être meilleur prophète que nous le soupçonnons. Moi, je ne demande pas mieux que d'avoir tort si cela peut arranger tout le monde.

Sur cette belle boutade de l'indulgent, je me congédiai.

— A bientôt, me dit M. Spinder qui semblait me voir partir avec regret.

— Bon voyage ! répondis-je, me rappelant qu'il devait sous peu s'absenter.

— Oh ! souhaitez-moi plutôt un bon retour... J'aurai hâte d'être revenu si je dois avoir quelquefois le bonheur de vous voir ici.

— Ce serait abuser vraiment de votre bon accueil et je craindrais d'être indiscret...

— Au contraire... promettez-moi de revenir... votre promesse sera mon talisman de voyage.

Il badinait évidemment, néanmoins je fus touchée de son insistance amicale et je promis, sans me faire plus longtemps prier :

— Oh ! alors, emportez-la et puis cette pensée vous fera vite revenir ici. Il me baisa le bout des doigts et nous nous séparâmes.

13 Juin. — J'attendais Bernard ce matin pour ma sortie habituelle et au lieu de mon fidèle compagnon, un jeune garçon est venu me prévenir que « se sentant un peu fatigué aujourd'hui, Sauvage préférait ne pas sortir ».

Je suis sûre que le brave garçon est véritablement souffrant car il n'accepterait pas de rester couché pour un rien. J'ai demandé à ma mère la permission

d'aller à pied, tantôt jusqu'à sa petite maison, prendre de ses nouvelles.

14 Juin. — Brave ami ! Je me doutais bien qu'il était réellement malade ! Il a dû prendre froid avant-hier matin, sous la pluie, quand il est venu jusqu'aux Tourelles me chercher.

Je lui disais bien qu'il devrait se munir d'un parapluie quand il tombe de l'eau. Mais cette idée l'amusa :

— Un ancien soldat avec un pépin ! Et naturellement, il n'avait voulu rien entendre pour changer de vêtements et prendre ceux du jardinier puisque les siens étaient humides.

Toute la matinée, pendant que je causais avec Maître Piémont, puis avec Monsieur Spinder, mon insouciant compagnon de royauté conservée ses vêtements humides.

Aujourd'hui, il tousse, il a la fièvre et il ne tient pas debout !

Le docteur Delorme est venu le voir. Il dit que c'est une bronchite, qu'il doit garder strictement le lit et prendre un tas de tisanes et de sirops.

Pauvre Bernard, tout seul dans sa maisonnette. Cela va bien quand il est valide, mais en ce moment.

Une voisine le veille, mais le temps, quand même, doit lui sembler long.

Il a été bien heureux de me voir arriver chez lui.

Il avait des larmes de joie dans les

yeux quand il m'a reconnue.

Heureusement que mère me permet d'y aller chaque jour jusqu'à ce qu'il soit guéri. Je vais y retourner bientôt...

16 Juin. — Ma malchance continue... Un accident est arrivé à Mascotte, hier, dans sa box.

On l'a trouvée, un fort bon pied enroulé autour de son pied gauche ancré.

Le boulet est enfilé et elle boite.

On voit bien que ce n'est pas Bernard qui la soigne en ce moment !

Me voici privée pour quelques jours de la joie de monter à cheval.

Si seulement, mon pauvre Sauvage allait mieux !

18 Juin. — J'ai trouvé tantôt, chez Bernard, un mot du Colonel Chaumont.

Il m'avise qu'il est parvenu à savoir lequel des fils du Général de Rouvois a dû accompagner mon père.

Il s'agit du plus jeune, nommé Maurice, mais il paraît que celui-ci est actuellement en Indo-Chine.

Et le Colonel termine sa lettre par cette pittoresque réflexion suivie d'un bon encouragement :

« Il en ont une santé, ces gens-là de se promener d'un bout à l'autre du globe, quand il leur serait si simple de rester chez eux ! »

(A suivre).

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 26 juillet.

Farine de froment (cours préfectoral) Blé... (cours officiel) 55/56
Avoines grises ou noires... 49
Avoines bigarrées... 49
Sarrasin Bretagne... 109
Sarrasin Loire-Inférieure... 111
Orge indigène... 70
Son bonne fabrication... 47

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieu de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 20 juillet.

VEAUX : 477. — Le kilo sur pied : 1re qualité, 3,50 à 4,50. Tous les kilos payables.

BOEUF : 4. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 2 à 2,50 ; 2e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3e qualité, 1 à 1,50. — Derrière : 1re qualité, 4,25 à 4,75 ; 2e qual., 3,25 à 3,75 ; 3e qual., 2,25 à 2,75.

MOUTONS : 227. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual., 6 à 7 fr. — AGNEAUX : Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 477. — Le kilo sur pied : 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1000 kilos :

Paille de blé en bottes... 210 à 215
Paille de blé pressée... 205 à 210
Foin nouveau, les 500 kilos... 90 à 110 suivant région et qualité.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 25 juillet.

Abricots, le kilo, 4 fr. — Aubergines, la douzaine, 10 fr. — Artichauts, la douz., 12 fr. — Betteraves, la douz., 6 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. — Céleri rave, le paquet, 6 fr. — Céleri blanc, le paquet, 6 fr. — Choux pommés, le seize, 25 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Concombres, la douz., 8 fr. — Cresson, la douz., 6 fr. — Chénopodes, la douz., 6 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 25. — Haricots verts, le kilo, 4 à 5 fr. — Laitues, les vingt, 4 fr. — Melons, la pièce, 3 à 6 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. 25. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. — Pommes, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la douz., 4 fr. — Poires, le kilo, 2 fr. 50. — Pêches, le kilo, 4 fr. — Raisins, la douz., 5 fr. — Raisin, le kilo, 6 fr. — Salisifis, le paquet, 2 fr. 50. — Scorsonères, le paquet, 2 fr. 50. — Tomates, le kilo, 1 fr. 50. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 70.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 25 juillet.

POMMES DE TERRE

La sécheresse et les travaux de moisson ont restreint les offres de toutes régions, tandis que la demande se manifestait d'une façon assez pressante. Les cours sont dans l'ensemble très fermement tenus, principalement pour les provenances de Bretagne.

Cours aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Hénaut de Paris, de 80 à 100 ; Maine Bretagne, 60 ; Paimpol, 60 à 62 ; saucisse rouge grosse, 85 à 90 ; du Maine-et-Loire, 70 ; Cavaillon grosses, 85 ; Flouck Saint-Malo, 65 à 66 ; Roscoff, 60 ; Fin de Siècle Bretagne, 56 ; Ersteinling Nord, 62 à 63 ; de la Sarthe, 60 ; de Paris (en culture), 65 ; Idéal Nord, 60 à 61.

CAROTTES. — Marché très calme. On fait aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : 34 (nominal) pour Auxonne.

NAVETS. — Pas d'affaires.

OIGNONS. — Aucun changement. Cours aux 100 kilos, wagons départ, logés : Albi, Auxonne, 50 ; Cavaillon, 30 à 35 ; Aubagne, 38 ; Vendée, 45.

PAILES ET FOURRAGES

Paris, le 25 juillet.

Les pailles pressées et les fourrages sont fermes. On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord, Est :

Paille de blé, 9 à 12,50 ; d'avoine, 8 à 11 ; d'orge ou escourgeon, 7 à 8. — Foin, 33 à 38 ; Luzerne, 35 à 38 ; Trèfle, 40 à 32.

Cours des Vins

Muscadet, la barrique... 700 à 800
Cros-plant... 250 à 350
Sektels... 275 à 325
Othellos... 250 à 300
Noah... 175 à 225

Foires et Marchés de la Semaine

Mercr. 1^{er} août. — Machecoul, Châteaubriant.

Jeudi 2. — Ancenis, Frossay.

Vendredi 3. — Nort, Montoir.

Samedi 4. — Saint-Etienne-de-Montluc.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NOZAY, 25 juillet.

Blé, prix légal : avoine, 55 à 58 fr. ; seigle, sans affaires ; orge, 65 à 66 fr. ; sarrasin, 100 à 105 fr. ; farine, 171 fr. ; son, 52 à 53 fr.

Paille de blé pressée, 100 à 102 fr. ; foin, 120 à 125 fr. les 500 kilos.

Beurre ordinaire, le kilo, 14 fr. en gros ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Pontats petits, la couple, 22 à 23 fr. ; canards, 25 à 32 fr. ; lapins domestiques, 9 à 13 fr.

On cote au kilo sur pied, pour boucherie : bœufs, 2 à 2,50 ; vaches, 1,50 à 2 fr. ; veaux, 2,50 à 2,75 ; agneaux de l'année, 5,50 à 6 fr. ; vieux moutons, 4,50 à 4,75 ; porcs gras, 3,80 à 3,90.

Porclets laitons de six à huit semaines, 40 à 80 fr. ; porclets de deux à trois mois, 90 à 110 fr. ; courants, de trois à quatre mois, 150 à 230 fr.

CANDE, 23 juillet.

Orge, les 100 kilos, 68-70 fr. ; avoine, 60-65 fr. ; paille, les 1000 kilos, 200-215 fr. ; foin, 410 à 450 fr. ; Poules, la couple, 22-26 fr. ; canards, la couple, 20-22 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 10 fr. ; pigeons, la paire, 3,50 à 9,50. — Œufs, la douzaine, 2,75 à 3 fr. ; beurre, la livre, 7 à 8 fr.

Porcs gras, le kilo, 4 à 4,40 ; porcs maigres, la pièce, 140 à 270 fr. ; porcelions, la pièce, 50 à 70 fr.

CHATEAUBRIANT, 25 juillet.

Blé nouveau (taxé 108 fr.), sans acheteurs ; avoine nouvelle, 60 fr. ; orge, 80 fr. ; sarrasin, 100 fr. ; son, 50 à 60 fr. Les 500 kilos : paille de blé, 100 à 110 fr. ; foin, 110 à 115 fr.

La pièce : poulets, 10 à 14 fr. ; poules, 12 à 13 fr. ; canards, 11 à 12 fr. ; pigeons, 4 à 5 fr. ; lapins, 7 à 12 fr.

Beurre ordinaire, le kilo, 10 fr. ; beurre fin, 15 à 16 fr. ; œufs, la douz., 2,50 à 3 fr.

Beufs de travail, de 2,000 à 3,500 fr. la paire ; beufs gras, 2 à 2,50 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, de 800 à 1,400 fr. ; vaches grasses, de 1,50 à 2 fr. le kilo ; génisses, de 550 à 900 fr.

Veaux gras, 2,50 à 2,75 le kilo ; moutons, 4,50 à 5 fr. ; porcs de lait, 40 à 80 fr. ; porcs maigres, 150 à 200 fr. ; porcs gras, 3,80 à 3,90 le kilo.

BLAIN, 24 juillet.

Blé, prix légal, sans affaires, on attend les battages ; farines, 170-172 fr. ; sons, 42 à 47 fr. les 100 kilos ; seigle, 59 à 64 fr. ; avoine, 55 à 60 fr. ; sarrasin, 100 à 105 fr. ; orge, 61 à 66 fr. — Tendances ferme sur les céréales et hausse sur les sons, fourrages ; pailles, 105 à 110 fr. les 500 kilos ; foin, 110 à 125 fr. (en hausse par suite du mauvais état des fourrages verts). Beurre de beurre, 8 à 9 fr. la livre ; beurre ordinaire, 7 à 7,50 la livre. Volailles : poulets, 22 à 40 fr. la couple, suivant qualité (6 à 6,50 la livre vit) ; canards, 12 à 20 fr. pièce ; lapins, 6 à 20 fr. suivant âge et poids (2,50 à 2,75 la livre vit) ; pigeons, 4 à 10 fr. la couple. Cidre, 85 à 125 fr. suivant qualité, la barrique de 220 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,90 à 1 fr. le litre. Bestiaux sur pied : bœufs, 2 à 2,50 le kilo ; taureaux, 1,50 à 1,80 ; vaches, 1,50 à 2 fr. ; génisses grasses, 2,50 à 2,90 ; veaux, 3 à 3,25 ; moutons et agneaux, 4,50 à 5,50 ; porcs gras, 3,70 à 4 fr. ; courants, 160 à 240 fr. pièce ; porclets de six semaines à trois mois, 60 à 150 fr. (en baisse). Les cultivateurs sont désolés de voir que le bétail baisse à vue d'œil et que les autres denrées ne varient pas de prix.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr. ; moyens 30 à 35 fr. ; petits 25 à 30 fr. ; canards, la pièce, 14 à 15 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 3,90 ; beurre, le demi-kilo, 8,75. Veau, le kilo, 3 à 4 fr.

CLISSON

Farine, 171 fr. ; avoine, 70 fr. ; blé noir, 110 fr. ; son, 45 à 50 fr. Foin, les 500 kilos, 150 fr. ; paille, 110 à 115 fr. Poulets, la couple, gros 32 à 35 fr. ; moyens 28 à 31 fr. ; petits 25 à 27 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 3,50 à 4 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7 à 10 fr. Vaches grasses, le kilo, 1,50 à 2,75 ; vaches laitières, 800 à 2,000 fr. ; veaux, le kilo, 4 à 4,50 ; porcs, 4,20 ; porcs de lait, 100 à 140 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEUX

Poulets, la couple, gros 30 à 54 fr. ; moyens 35 à 40 fr. ; petits 28 à 32 fr. ; canards, 11 à 13 fr. la pièce ; pigeons, 4 à 5 fr. ; lapins, 10 à 14 fr. ; beurre,

LA LIVRE, 10 à 11 fr. ; œufs, la douzaine, 3 à 3,50.

Poulets, 25 à 32 fr. la couple ; canards, 25 à 30 fr. pièce ; pigeons, 10 à 12 fr. la couple ; lapins, 10 à 15 fr. pièce ; œufs, la douzaine, 4 à 4,50 ; beurre, le demi-kilo, 8,50 à 9 fr.

FAIRE LIRE CE BULLETIN C'EST RENDRE SERVICE A VOS VOISINS

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

PROMETTRE... ET TENIR !!

c'est la raison de notre succès

13 pièces 1.775 fr.

POUR : 3 portes, 1 traversin, 1 lit de milieu, 2 oreillers, 1 table de nuit, 1 couverture, 1 sommier, 2 coussins, 1 matelas.

Nous sommes heureux d'aviser nos nombreux clients qu'à dater de ce jour nous ferons régulièrement une publicité de quinzaine et un étalage spécial qui porteront sur des articles d'Ameublement mis en RECLAME et sacrifiés aux prix les plus bas.

Ne laissez pas passer cette occasion de vous meubler aux meilleurs prix

E. Lefroid

3, Quai Penhièvre
14, Rue Barillerie
NANTES

307, Place de Lorraine
ANGERS

Hygiène et propreté de votre maison !

Votre maison doit être nettoyée mais aussi assainie

le simple emploi de Javel la Croix, source d'oxygène la plus économique donne à vos parquets et meubles en bois blanc, carrelages, lavabos, baignoires, etc... netteté et éclat du neuf désinfection absolue

(Distributeur Javel la Croix dans la région de Nantes)

Javel la Croix

donne à bon marché l'oxygène nécessaire pour blanchir, désinfecter, assainir, désodoriser

Plus de Chevaux poussifs

Gaïron radical et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé SIROP FRUCTUS à du vétérinaire suisse J. Heilwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

BACHES

Occasion - Verles - Avec Eclits - Complètes

4m2x2m, 5m2x2m, 6m2x2m, 8m2x2m, 10m2x2m

1301, 1571, 1941, 2521, 3031, 3841m, 6m2x5m, 7m2x5m, 8m2x5m, 8m2x6m

3911, 3711, 4321, 4901, 5521

BON

pour un catalogue Plisson qui contient les Echantillons

PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (17)
Téléph. 3. Miroir 09.28, 66.12

PLISSON

Les groupes moto-pompes "BERNARD-MOTEURS" "C.L." CONORD

vous servent :

l'été : arroser votre jardin

l'hiver : laver votre auto scier votre bois

grâce à cette pompe

COMPLÈTS EN ORDRE DE MARCHÉ SANS TUYAUTERIE

1.950 fr.

SURESNES-SEINE

Vite engraissez

Vos animaux prendront rapidement du poids, ils auront une chair finement infiltrée d'une graisse savoureuse si vous ajoutez à leur ration cet aliment idéal pour l'engraissement :

le RIZ

Écrits au Bureau de Propagande 82, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

Sur toutes vos cultures Utilisez le Potazote

la St Chimique de la Gie Garosée

Adressez-vous à la C^e de St-Gobain Direction Générale des Affaires Commerciales des Produits Chimiques 1, place des Saussaies, Paris (ou à ses Agents)

Un résultat entre mille (sur culture de pommes de terre)

M. MERCIÈRE, à la Bléaun-Saint-Jean-de-Corvais (Loire-Inf.) fumure courante sans Potazote : 23.000 kgs fumure courante AVEG POTAZOTE : 28.000 kgs (100 kgs)